

MORVANT GAELLE

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]

Objet : enquête publique extension du parc éolien de la montagne ardéchoise

Madame, Monsieur,

Très attachée aux paysages des Monts d'Ardèche par mes racines.

Je m'oppose à ce projet qui ne respecte pas les spécificités de ce territoire qui sont à mes yeux incompatibles avec le développement d'un projet industriel y compris de type éolien. La transition énergétique doit s'y développer prioritairement dans le respect de la nature et de l'humain. Il n'y a pas de place ici pour l'aventure technologique.

Très cordialement,

Morvant Gaëlle

Sujet : [INTERNET] Parc éolien de Lavillatte

De : Ménie ESPUCHE [REDACTED]

Date : 19/11/2020 23:32

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Mme la commissaire,

J'apprends ce soir le projet d'implantation de nouvelles éoliennes dans cette région que j'aime tant. Demain le dossier d'enquête publique sera clôt.

Il me reste bien peu de temps pour manifester ma profonde indignation.

L'humanité sait qu'elle va droit dans le mur, et continue à appuyer sur l'accélérateur !

Nous n'avons jamais eu un tel **besoin vital des forêts** pour lutter contre le réchauffement climatique.

Commençons par poser des panneaux solaires sur les toits des villes, et apprenons surtout à moins consommer d'énergie.

Halte à la dégradation du milieu naturel !!! Ca suffit le bétonnage !!!

Pour une poignée d'individus qui s'enrichiront avec NOS impôts, combien seront perdants ?

Je dis NON à l'implantation de nouvelles éoliennes. Vous trouvez qu'il n'y en a pas déjà assez ?

V. Espuche

Sujet : [INTERNET] Refus aux éoliennes

De : Alban DE GOULAINÉ - Grotte Chauvet 2 Ardèche [REDACTED]

Date : 20/11/2020 09:08

Pour : "pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr" <pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

4 nouvelles éoliennes géantes vont voir le jour en Ardèche si nous n'y faisons pas obstacle.

Le Groupe EDF affiche un objectif de « contribution active » à la biodiversité dans ses engagements d'entreprise responsable ; pourquoi détruire ainsi cette nature et ses occupants ? Aucune concertation n'a eu lieu sur les alternatives possibles complémentaires pour augmenter la performance de l'hydro-électricité production déjà abondante ici, et développer l'énergie bois, la géothermie, la production de chaleur par la méthanisation des déchets...

Cordialement,



Alban de Goulainé
Directeur
Grotte Chauvet 2 Ardèche



Sujet : [INTERNET]

De : Louis Yvan Roussel [REDACTED]

Date : 20/11/2020 10:12

Pour : "pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr" <pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je vous écris pour vous dire ma totale désapprobation du programme d'extension du parc éolien de Lavilate. Jusqu'où irez dans cette entreprise de défiguration du paysage ardèchois, dans l'installation de cette nuisance sonore ? Ne croyez-vous pas que ce qui est en place actuellement suffit amplement et qu'il convient à présent de sauvegarder la beauté du paysage et la qualité de vie des habitants de cette magnifique région rurale dont le tourisme doit rester un des atouts majeurs ?

J'en appelle à votre sagesse.

Cordialement. Louis Yvan Roussel

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Observation 105 Parc éolien de Lavillatte

De : pref-consultation-enquete-publique <pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr>

Date : 20/11/2020 10:45

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Complément à la contribution d'Eole07 à l'enquête publique sur le projet d'extension du site éolien de 07660 Lavillatte

Date : Fri, 20 Nov 2020 10:23:26 +0100

De : VdC contact [REDACTED]

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Daniel Steinbach. [REDACTED]

Eole07 regroupe de nombreuses associations du département qui défendent l'environnement de l'Ardèche face à l'industrialisation des espaces naturels et agricoles par des machines éoliennes géantes.

L'extension du site éolien de Lavillatte se fait sur un terrain bien différent de celui des éoliennes déjà installées. Les 8 éoliennes déjà installées se situent sur des crêtes rocheuses, le projet d'extension se situe dans un talweg humide, aux sources-mêmes de 2 ruisseaux, Sapeires et Méjane.

La commune de Lavillatte et les communes environnantes font partie de l'espace naturel sensible «Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron ». Cet espace naturel sensible n'a été « activé » par le département de l'Ardèche que récemment et fait l'objet de nouvelles études depuis 2018. L'étude d'impact du projet éolien date de 2016-2017, n'est pas complète compte tenu des études menées depuis dans la cadre du classement en Espace Naturel Sensible.

Le site du projet éolien inclut :

- La tourbière de Cham Méjane intégrée au site natura 2000 FR8201665 « Loire et affluents ».
- La tourbière de Sapeires qui devrait être intégrée au site Natura 2000 dans le cadre de l'extension de ce périmètre, soumis à consultation fin 2020 ou début 2021.

Page 65 de l'étude d'impact les Sources de la Méjeanne, rivière patrimoniale, et les Zones humides et tourbières en fonds de talwegs sont bien signalées comme un enjeu environnemental « fort ». Mais les mesures d'évitement ne sont que « recommandées » : implantations et structures annexes (accès, raccordements) évitant les fonds humides, précautions anti-érosion pendant le chantier (gestion des ruissellements).

Et de fait page 201 de l'étude d'impact le schéma de la situation des emprises par rapport aux sites Natura 2000 montre que:

- les socles et zones de manœuvre des éoliennes, les défrichements sont très proches de ces zones humides,
- la zone de manœuvre d'une des éoliennes de même que certains chemins d'accès les côtoient,
- les pales d'une des machines les survolent.

Les terrassements nécessaires aux socles des éoliennes (20 mètres de diamètre, 6 à 8 mètres de profondeur), les tranchées des câbles électriques et les chemins d'accès construits pour supporter des charges considérables mettent en danger les zones humides toutes proches. Les précautions prévues par le promoteur pour réduire les impacts environnementaux ne sont que des "recommandations éventuelles" peu précises et limitées : « *implantations et structures annexes (accès, raccordements) évitant les fonds humides, précautions anti-érosion pendant le chantier (gestion des ruissellements)* »

Le projet d'extension du site éolien de Lavillatte met donc en danger les zones humides protégées et la biodiversité . Le projet éolien doit donc être refusé, en conformité avec la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 qui vise à « la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » et fixe "l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité".

Eole07 [REDACTED]
[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Extension parc éolien de Lavillatte

De : Françoise Barthélémy [REDACTED]

Date : 20/11/2020 10:26

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Je soussignée, Françoise Barthélémy, être opposée à l'extension du parc éolien de Lavillatte 07660 Lanarce.

Ce me semble être une vaste escroquerie étant donné le peu de rendement (au mieux quelques pour cent de la production d'énergie) et les dommages créés à l'environnement.

Envoyé de mon iPad

Sujet : [INTERNET] Extension parc éolien Lavillatte

De : Jérôme Benoit [REDACTED]

Date : 20/11/2020 10:53

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

En tant qu'éleveur de bovins viande bio, je m'oppose à ce projet d'extension du parc éolien.

Beaucoup d'études ont prouvé les nuisances sur le bétail :

- baisse de production laitière
- baisse de la production de viande
- stress sur le comportement animal
- les bovins se s'abreuvent plus sur certaines parcelles à cause des ondes électrostatiques. La perte de terres agricoles augmente la pression foncière, donc le prix des fermages et des terres agricoles flambe.

De plus, les travaux liés à ces chantiers de construction sont préjudiciables pour les agriculteurs car beaucoup plus de fréquentation sur les chemins, certains sont limités ou coupés. Les camions roulent vite.

Notre exploitation subit de plein fouet également les nuisances visuelles (lumières clignotantes, dégradation du paysage) et sonores.

Merci d'arrêter de dégrader, défigurer, gangréner notre Montagne Ardéchoise.

Qu'allons nous laisser aux nouvelles générations !

Pour information, nous n'avons été informés de ce projet dans nos boîtes aux lettres que samedi 14 novembre 2020.

Cordialement.

--

GAEC CASTANET

Famille BENOIT
[REDACTED]

Sujet : [INTERNET]

De : eric mascaro [REDACTED]

Date : 20/11/2020 11:12

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Bonjour,

J'ai quelques questions au sujet du projet d'extension du parc éolien de Lavilatte:

1/ Une réunion publique est-elle prévue ?

2/ Peut-on savoir la quantité de ciment nécessaire pour planter une éolienne ? (On parle de 1000m3).

3/ Comment est prévu le recyclage de ce ciment ? Et quand?

4/ Comment est prévu le recyclage des éoliennes ? Et quand?

5/ Quels avantages pour les riverains (réduction de facture d'électricité par exemple), qui compenseraient la pollution visuelle ?

Merci par avance de l'attention que vous porterez à mes questions.

Cordialement,

Eric MASCARO
[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Extension parc éolien de Lavillatte

De : - - - [REDACTED]

Date : 20/11/2020 11:16

Pour : pref-consultation-enquete-publique <pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr>

J'utilise la messagerie de la maire de St Alban en Montagne car je n'ai pas internet .

Je suis éleveur sur St Alban en Montagne, à Mas Vendran et j'ai reçu lundi 16 novembre dans ma boîte aux lettres l'information sur l'installation de 4 nouvelles éoliennes sur Lavillatte.

Je suis totalement opposé à ce projet qui une fois de plus réduit les superficies exploitables par les agriculteurs et ce à vie car le bétonnage des terres est irréversible.

J'élève une quarantaine de vaches et des études sérieuses ont prouvé l'impact négatif sur le bétail (baisse de production, troubles du comportement,).

La vie sur le plateau ardéchois est déjà rude et comment encourager nos enfants à prendre le relai alors que ces parcs éoliens dévalorisent nos terres, notre environnement, nos paysages,

Je suis CONTRE les nouvelles installations d'éoliennes dans notre secteur.

Patrick CROS

Sujet : [INTERNET] Extension parc éolien Lavilate.

De : Louis Yvan Roussel [REDACTED]

Date : 20/11/2020 11:26

Pour : "pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr" <pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je souhaite vous dire à quel point il me semble regrettable de voir EDF pour suivre l'installation de nouvelles éoliennes à Lavilate. Compte tenu des résultats décevants de l'éolien tel qu'il est pratiqué en milieu rural est-il utile d'insister ? La France rurale déjà très oubliée des pouvoirs publics doit-elle continuer à être défigurée au risque de ruiner son attrait touristique qui demeure pourtant l'un de ses derniers atouts économiques ? Et que dire des nuisances sonores qui toucheront les habitants actuels et futurs de ces contrées ?

L'État se montrera-t-il un jour protecteur de la ruralité ou sera-t-il toujours et peut-être de plus en plus le complice des grandes sociétés prédatrices ?

Marie Annick Roussel-Briand

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : [INTERNET] refus des éoliennes géantes dans les montagnes de Mezenc

De : "claire-o.primard" [REDACTED]

Date : 20/11/2020 11:27

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Madame la commissaire de l'enquête publique,

ayant passé quelques semaines de vacances dans cette région, j'ai découvert le site exceptionnel tant sur le plan paysagé que sur le plan agricole des Monts de l'Ardèche. Connaisant l'histoire des vaches nourries aux fleurs du Mezenc, le Mont Gerbier des joncs et ses sources dont nous avons appris dès le primaire son existence, nous ne pouvons pas accepter que cela soit détruit par des éoliennes géantes. Même si l'implantation d'éoliennes est incontournable. Il semble que d'autres solutions soient possibles permettant à la fois l'implantation d'éoliennes et la préservation du site.

Je vous demande donc de faire en sorte que ces solutions soient étudiées et réalisées.

Claire Primard

Sujet : [INTERNET] Parc éolien de Lavillatte

De : Yves BRU [REDACTED]

Date : 20/11/2020 11:48

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Madame, monsieur,

Veillez trouver en pièce jointe notre contribution à l'enquête publique concernant l'extension du parc éolien sur la commune de Lavillatte.

Avec mes remerciements et sincères salutations, Yves BRU.

— Pièces jointes : —

Extension du parc éolien de Lavillatte.doc

28,5 Ko

Extension du parc éolien de Lavillatte

Madame le commissaire-enquêteur,

Nous avons prévu de nous rendre, mon épouse et moi-même, le 9 novembre dernier afin de vous rencontrer à la mairie de Lavillatte, pour vous faire part de notre contribution à l'enquête dont vous assurez le suivi, mais les mesures de confinement nous en ont empêchés et nous le regrettons.

Nous sommes à la fois parisiens et « auralpins » dans l'Ain et connaissons bien la montagne ardéchoise depuis trente ans, notamment en raison de la création, à notre initiative, en 1995 de l'association « Espaces cisterciens en Rhône-Alpes » destinée à regrouper les propriétaires et animateurs de la trentaine de sites cisterciens de la région : c'est dans ce cadre que nous avons organisé en septembre 1996 une rencontre à MAZAN l'abbaye avec le concours du maire, du père Joseph Jouffre, notre interlocuteur local alors curé de Saint Cirgues en montagne, de l'ACMH Francesco Flavigny et d'Yves Verilhac alors responsable du futur parc de la châtaigneraie ardéchoise, devenu directeur du PNR des Monts d'Ardèche. Nous nous sommes félicités par la suite des efforts entrepris pour la valorisation du site.

Ces rencontres régionales nous avaient tout naturellement incités à proposer une mission au Bureau du Paysage du ministère de l'Environnement de l'époque, mission qui fut acceptée et dont nous avons remis le rapport en 1997 : il s'agissait, dans le cadre de la campagne initiée en 1991 par les services ministériels des sites et des paysages, de dresser un tableau comparatif de l'évolution des paysages à partir de documents anciens (gravures et photos du 19^e) et de photographies récentes des mêmes lieux ; nous avons sélectionné plusieurs sites cisterciens emblématiques de la région, pour la Drome Aiguebelle pour les monastères vivants et Mazan pour les monuments historiques, en établissant des cartes des anciens domaines agricoles et forestiers constitués par les moines à partir du XII^e siècle.

Notre étonnement est grand de voir ces paysages, dont la Convention européenne du Paysage ratifiée par la France a rappelé les caractéristiques essentielles pour assurer la qualité du cadre de vie, « dénaturés » par des installations industrielles démesurées par rapport aux aménagements ancestraux, d'autant plus qu'un Prix des Paysages est par ailleurs organisé par le même ministère dont le but est désormais d'assurer la « transition énergétique » et qu'il a récompensé un territoire peu éloigné de celui de Mazan, la Ferme de Vernand dans la Loire, avec le concours d'un centre culturel de rencontres qui a mis en avant les qualités environnementales et dont l'examen des clichés accessibles des sites environnants permet de constater qu'il n'y a aucune éolienne visible à l'horizon...

Voilà l'essentiel de ce que nous voulions vous dire sur ce projet d'extension d'un parc éolien qui peut sembler intéressant, à très court terme, pour certains en raison des quelques retombées financières attendues, mais qui à plus long terme, sans remonter au moyen-âge, va détruire un des atouts essentiels de ces territoires ruraux dont les médias évoquent l'attractivité en ces temps de confinement et de remise en cause de l'urbanisation.

Nous voulions surtout apporter notre soutien à des familles qui vivent dans le périmètre du parc éolien, parfois loin même, dont certaines d'entre elles espèrent un complément de

revenus par le biais de locations saisonnières, mais bien trop peu nombreuses et donc « sans voix ».

Avec nos remerciements pour votre attention, veuillez agréer, madame, l'expression de nos respectueuses salutations,

Christine BRU-MALGRAS, vice-présidente de Patrimoine-Environnement,

Yves BRU, ancien président-fondateur de l'association « Espaces cisterciens en Rhône-Alpes ».

PS La lettre *d'Environnement Magazine* nous parvient au moment de vous adresser ce message et je joins les dernières lignes de la Tribune de Dominique Bussereau :

« Les Départements sont les architectes d'une politique partenariale dynamique de la préservation de la biodiversité. Ils sont les artisans d'un ciment social et économique primordial sur tout le territoire à travers leurs actions environnementales. Pour agir efficacement dans tous nos territoires afin de relever ensemble ce défi, nous avons besoin de donner à l'échelon départemental toute l'ampleur qu'il mérite ».

De : André BONNEFOY Envoyé : vendredi 20 novembre 2020 11:45 À : mairiedelavillatte@orange.fr
Objet : EXTENSION DU PARC EOLIEN DE LAVILLATTE ,Enquête publique

Madame,Monsieur Le Maire;

Ne pouvant me connecter sur le site des enquêtes publiques par internet, je me permet de vous adresser ma requête par mail. En tant qu'habitant de la commune de Saint Alban en Montagne depuis mon enfance avec ma compagne je vois depuis quelques années le paysage se détériorer au bénéfice d'installations industrielles (carrières ,éoliennes et peut-être bientôt d'autres choses).Je rappelle que nous sommes dans un site classé " Montagnes d'Ardèche" , touristique et à préserver. Bien entendu l'Eolien va dans le sens de l'évolution écologique ,mais comme toujours cela doit rester limité et ne pas devenir des installations surdimensionnées qui ont pour résultat l'inverse de ce qui est escomptéLes 8 Eoliennes existantes sont largement suffisantes et ont un impacte déjà sur l'environnement au niveau sonore , visuel, et ressenti par vent du nord en particulier....impacte reconnu au niveau de la santé sur l'homme,les animaux et insectes et sur la flore.ompte de notre avis, veuillez agréer ,Madame L'intêret financier de quelqu'uns ne doit pas prévaloir sur le bienêtre des autres et de l'environnement. La région au niveau touristique et au niveau de nouveaux habitants connait un regain.,nous l'avons constaté cet été...ce serait dommage d'aller à l'encontre de ce mouvement. En vous remerciant de bien vouloir tenir compte de notre avis,veuillez agréer,Madame,Monsieur Le Maire, nos salutations respectueuses.
Danièle et André BONNEFOY